M. Piganiol pense que la réponse de Trajan établit sans conteste la réalité du délit de christianisme. Mais il faut noter, d'abord, l'ignorance d'Eusèbe, qui ne connaît point de loi de Néron, puis le rescrit d'Hadrien, qui ne punit pas un délit bien défini, mais fixe des gradations de peine d'après la gravité des fautes. Le christianisme mettait réellement en danger la société impériale. Il est vraisemblable qu'il a été mis hors la loi. Peut-être l'acte qui le frappait n'était-il pas rédigé en termes d'une précision juridique absolue. Mais cet acte existait, sans doute, dès le règne de Néron.

M. Audollent s'attache à montrer, d'après Tertullien, que l'application des lois contre les chrétiens dépendait souvent du caractère dur ou bienveillant des magistrats qui devaient apprécier la faute de ces opposants au pouvoir. Il indique aussi que les chrétiens auraient parfaitement pu trouver dans l'organisation de corporations professionnelles le moyen d'éviter les poursuites du gouvernement.

M. Bourgery se félicite d'avoir provoqué un échange de vues propre à nuancer ou rectifier dans le détail l'interprétation qu'il a suggérée ; les difficultés que la discussion a contribué à mettre en lumière semblent provenir de ce que les gouverneurs chargés de surveiller l'application de la loi sont fréquemment, comme Pline, des personnes éclairées et soucieuses d'équité.

M. Giffard lève la séance en remerciant M. Bourgery de cette communication dont l'intérêt peut se mesurer à l'abondance des discussions qu'elle a provoquées.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(11 décembre 1936).

Président : M. A. Giffard.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Rapport de l'Administrateur.

M. Marouzeau présente, avec les explications utiles, son Rapport sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée :

— L'activité scientifique de la Société a été multiple et féconde. Outre les séances ordinaires, deux réunions mensuelles ont été consacrées à recevoir des Sociétés sœurs : l'Association pour l'encouragement

des études grecques et la Société de linguistique de Paris. Une excursion-congrès à Bâle et Augst a fourni l'occasion de poursuivre la collaboration si heureusement inaugurée avec les latinistes de la Suisse romande et de l'étendre à ceux de la Suisse alémanique. Sur le modèle du Groupe romand, si prospère, sont en voie de constitution d'autres Groupes rattachés à notre Société dans divers pays de langue française ou de tradition classique : Belgique, Roumanie, Amérique latine. Les relations avec l'étranger ont été assurées par des voyages et conférences de plusieurs de nos membres : MM. J. Carcopino et P. Collinet en Angleterre, M. E. Albertini au Brésil, M. Ch. Picard en Italie, M. A. Ernout au Canada, M. J. Marouzeau en Hongrie et Roumanie.

La Société a pris ou encouragé diverses initiatives intéressant la recherche scientifique, l'enseignement ou la diffusion de la culture classique : fondation d'un Institut d'histoire des textes (M. F. Grat), projet d'un Musée du Paris gallo-romain (M. A. Grenier), organisation de l'enseignement par la radio (M. G. Gastinel), représentations de théâtre antique par les étudiants.

La Société s'est préoccupée d'associer les jeunes à son activité ; des groupes d'étudiants ont participé non seulement à ses séances, mais aussi à des réceptions d'étudiants étrangers et aux réunions internationales.

La Collection d'études latines se sera accrue cette année d'un volume important, dû à M^lle^ A. Guillemin ; un autre, de M. Marouzeau, est en cours d'impression ; plusieurs autres sont en préparation, malheureusement retardés par la difficulté de trouver les fonds nécessaires à l'impression.

L'action de la Société a été encouragée et facilitée par des subventions et dons de la Caisse des recherches et de divers membres.

Ses ressources demeurent cependant insuffisantes pour faire face aux dépenses de publication, accrues par la hausse considérable des prix d'impression. Pour le volume de la collection qui vient de paraître, la Société n'a pu prendre à sa charge qu'une partie des frais d'impression ; un autre volume en cours d'impression sera à la charge de l'auteur. Il a fallu, pour maintenir le budget en équilibre, réduire légèrement le volume de la Revue et, en dépit de toutes les mesures d'économie, les devis établis par l'imprimeur pour l'année à venir dépassent les disponibilités prévisibles ; il a donc fallu envisager un relèvement de la cotisation, que le Bureau propose de fixer désormais à 50 francs. Ce relèvement de 20 % reste très inférieur et à l'accroissement général des prix et au taux des dévaluations subies par le franc. Le Bureau espère qu'il permettra de parer aux difficultés immédiates, mais il rappelle aux membres la nécessité de s'acquitter sans délai de leurs cotisations (au-

tant que possible dans les deux premiers mois de l'année), de façon à éviter les frais de rappel et de recouvrement, et il fait un appel pressant à tous ceux qui pourraient, en apportant un soutien matériel à la Société, la mettre en mesure de poursuivre sa tâche et d'être de plus en plus ce qu'elle s'honore d'être devenue, un centre d'attraction mondial pour les études latines.

Présentation des comptes.

M. MAROUZEAU présente, avec toutes explications utiles, les comptes établis comme suit par la Trésorière :

Recettes :

Report d'exercice	159 fr.	41
Cotisations annuelles	17,962	70
Cotisation forfaitaire	1,000	» »
Intérêt de cotisations forfaitaires	253	32
Bénéfice sur la vente de la Revue	7,265	40
Bénéfice sur la vente de la Collection	888	80
Subvention de la Caisse des recherches	5,000	» »
Subventions pour publication de la Collection	5,500	» »
Contribution volontaire	288	» »
Total	38,317 fr.	63

Dépenses :

Impression de la Revue 1936, fasc. 2 (solde)	3,036 fr.	25
— — 1937, fasc. 1 (totalité)	12,981	35
— — 1937, fasc. 2 (provision)	4,000	» »
Tirages spéciaux	1,764	80
Rétributions d'auteurs	2,420	» »
Secrétariat de la Société (indemnité forfaitaire)	1,500	» »
Direction et rédaction de la Revue (id.)	2,000	» »
Trésorerie (id.)	1,000	» »
Relations avec l'étranger	680	» »
Congrès et cotisations	490	» »
Frais de séances et gratifications	744	85
Frais de poste et papeterie	1,204	» »
Frais de banque et de compte postal	13	60
Achat de rente pour cotisation forfaitaire	883	95
Provision pour volumes de la Collection	5,500	» »
Total	38,218 fr.	80

Avoir :

Compte en banque	49 fr. 35
Compte de chèques postaux	18 08
Caisse de la Trésorière	31 40
Total	98 fr. 83

Balance :

Recettes : 38,317 fr. 63 — Dépenses : 38,218 fr. 80 = 98 fr. 83.

— La Commission des comptes, après examen des livres et pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

A. Giffard, Ch. Samaran, A. Grenier.

Élections.

Le Président devant, aux termes du règlement, être renouvelé à la fin de l'exercice, l'Administrateur propose de transmettre à M. P. de Labriolle l'expression de la plus affectueuse gratitude pour le dévouement et l'autorité qu'il a apportés à présider les séances de la Société. La maladie l'a tenu éloigné de nos dernières réunions, mais l'Administrateur est heureux d'annoncer qu'il est désormais en état de reprendre son activité. La Société lui adresse ses meilleurs vœux.

Il est procédé aux élections, qui constituent le Bureau pour 1938 de la manière suivante :

Président : M. Étienne Michon ;

Vice-présidents : MM. Ch. Picard et A. Giffard ;

Administrateur : M. J. Marouzeau ;

Trésorière : Mlle J. Wuilleumier ;

Commissaires aux comptes : MM. Ch. Samaran, A. Grenier, A. Bourgery.